

REGLEMENT REGIONAL DE HORSE-BALL 2022 / 2023

*ARTICLE 1 :

La base du règlement du Championnat régional de Horse-ball reste le règlement national.

Pour le Championnat Jeunes, la référence est comme au Championnat de France le REGLEMENT CLUB-PONAM.

Le Championnat se réfère au règlement de l'année en vigueur, jusqu'à la nouvelle parution de celui-ci par la Fédération.

*ARTICLE 2

La Commission demande qu'il soit noté qu'en cas de litige, elle fait confiance à la Présidente pour prendre la décision finale.

*ARTICLE 3 :

Tout cavalier participant à une journée régionale doit avoir une licence Compétition -Club.

*ARTICLE 4 : ARBITRAGE

La commission maintient comme la FFE le système de 3 arbitres à pied.
Chaque club va établir une liste de ses ARBITRES avec les numéros de licences afin que chaque organisateur entre ces officiels lors de la saisie des résultats, ce qui permettra de suivre la formation de chaque arbitre et de remonter les infos à la FFE.

N.B :L'arbitre sur la chaise doit être un ARBITRE EXPERIMENTE

*ARTICLE 5 : CALENDRIER et LIEUX

VOIR ANNEXE ci-jointe

***ARTICLE 6 :**

TABLEAU des CATEGORIES

AU 1^{er} JANVIER 2022

<u>CATEGORIES</u>		<u>AGE</u>	<u>PONEYS autorisés</u>	<u>GALOPS demandés</u>	<u>HAUTEUR Des BUTS</u>
Club A	MOUSTIQUES	8 ans maxi	Poneys A	G1	2 m
	POUSSINS	9/10 ans	Poneys A	G2	2.50 m
Club Poney	BENJAMINS	11/12 ans	Poneys B et C	G2	3 m
	MINIMES	13/14 ans	Poneys C et D	G3	3 m
	CADETS Poneys	15/16 ans	Poneys D et E	G4	3.50 m
Club	JUNIORS	17/18 ans	Poneys D et E	G4	3.50 m
	SENIORS	15 ans et +	Poneys D et E	G4	3.50 m
	MAJOR	27 ans et +	Poneys D et E	G4	3.50 m
	OPEN	15 ans et +	Poneys D et E	G2 et 3 maxi	3.50 m
Amateur		15 ans et +	Poneys D et E	G5	3.50 m
Pro		15 ans et +	Poneys E	G7	3.50 m

LORS D'UNE JOURNEE, SI 2 EQUIPES DE CATEGORIES DIFFERENTES SE RENCONTRENT, IL EST DECIDE QUE POUR LES RESULTATS DU CHAMPIONNAT REGIONAL LES POINTS ATTRIBUES SERONT CEUX D'UN MATCH NUL.

***ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS**

TOUTES LES JOURNEES SONT DECLAREES S.I.F.

La présidente rappelle donc à tous les organisateurs de faire au plus vite leur Déclaration Unique de Concours afin que soit validé le Championnat Régional, par le C.R.E. et la Fédération.

Le montant des engagements est fixé, comme l'an dernier à :

70€ / équipe Régionale (frais SIF inclus)

80€ / équipe qualificative Nationale (frais SIF inclus)

Accepte-t-on les ENGAGEMENTS SUR PLACE ?

La Commission pense qu'ils peuvent être utiles en cas d'oubli ou d'incidents lors des engagements mais ils resteront pour les clubs normands **exceptionnels** et le montant est fixé à : **70 € / équipe club** et les résultats seront donc pris en compte dans le Championnat. **La clôture étant maintenant le lundi à Minuit, ces engagements devront parvenir à l'organisateur le mardi au plus tard à Midi.**

Chaque club devra fournir la feuille de déclaration de joueurs en début de journée pour faciliter les résultats à renvoyer au SIF.

*ARTICLE 8 :

❖ SECURITE

Le club organisateur se doit de veiller à la SECURITE des joueurs et autres participants.

Poste de secours : EPREUVE CLUB : PAC + MEDECIN souhaitable

EPREUVE AMATEUR & PRO : PAC + MEDECIN obligatoire

❖ ORGANISATION de la JOURNEE

L'organisateur s'engage à établir et faire parvenir aux clubs le programme le MERCREDI au plus tard pour permettre aux coachs de prévenir leurs joueurs ou au pire faire part d'un changement éventuel.

Mais AUCUNE RECLAMATION ou CHANGEMENT ne pourra être faite APRES LE JEUDI SOIR.

Tout changement devra être demandé auprès de l'organisateur AVANT la journée.

*ARTICLE 9 : RESULTATS

Cette année, vu le nouveau système pour les Amateurs et Clubs, le classement sera facilité par les indices remis à jour tous les mois.

Ceci aidera à la répartition pour le GRAND TOURNOI 2023.

Mais les résultats jeunes devront être suivis par la Commission.

*ARTICLE 10 : CONDITIONS CAVALIERS / CHEVAL

Pour rappel : les nominations FFE ont changé : on peut donc dire, pour se rapprocher des appellations du GRAND TOURNOI que :

- R1 devient CLUB MIXTES ELITE et CLUB MIXTE 1 ; Dans CLUB MIXTE ELITE seront mises les équipes dont les joueurs ont joué en AMATEUR et seront en principe en CLUB EXCELLENCE à Lamotte.
- R2 devient CLUB MIXTE 2 et R3 CLUB MIXTE 3 (dont c'est la 1^{ère} année !)

La catégorie R2 est fermée aux cavaliers R1.

Un cavalier R2 qui fait 2 matchs en R1, devient cavalier de R1.

Un cheval ou poney ne peut faire au maximum que 2 matchs par jour. Pour le SIF, les poneys jusqu'à la catégorie CLUB peuvent faire 2 matchs par jour.

Un cheval engagé en qualificative a le droit de faire un 2^{ème} match en régional.

***ARTICLE 11 : PARTICIPATION Aux CHAMPIONNATS de France**

Sous réserve d'une modification du règlement national, il faut pour être qualifié :

-Pour le Championnat de France JEUNES :

➤ **4 PARTICIPATIONS « EQUIPE »**

POUR TOUTES LES EQUIPES DU GRAND TOURNOI DE LAMOTTE

➤ **2 PARTICIPATIONS PAR CAVALIER –**

➤ **2 PARTICIPATIONS PAR CHEVAL**

ATTENTION : Participation veut dire engagements + résultats et non engagements uniquement !

***ARTICLE 12 : GESTION DU MATERIEL**

La commission décide d'un prix de location de matériel à chaque manifestation :

Location du panneau + les boudins = 15€ / jour

Location des pare-bottes = 15 € / jour

Une facture leur sera envoyée par le COREN.

LOCATION DE LA REMORQUE de MATERIEL du CRE : 100€ pour les clubs normands.

Elle trouve que de prêter le matériel à d'autres régions comporte des risques et que cela n'encourage pas les autres C.R.E à investir dans le matériel de Horse-ball. C'est pourquoi elle décide à l'unanimité d'augmenter le prix de location.

Location du panneau = 30€ / jour

Location de la remorque : 300€ le week-end

Location des pare-bottes = 80€/ jour - 120€ / le week-end